

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger		X	<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	MORVAN Gwenaëlle	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel	X		MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel		X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Héléne		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine	X	
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X



SBVB

Syndicat du Bassin Versant du Brivet

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	POUGET Jacques		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		AUFORT Claude		X
	CHENEAU François		X	DUVAL Cédric	X	
	NOGUET Thierry	X		LE MINTEC Yann		X
	COCHY Jacques	X		KERNEUR André		X
	PAPIN Dominique	X		FREOUR Philippe		X
	GUIHARD Christian	X		LEGOFF Joël		X
	GEFFROY Alain		X	LECROM Jean-Pierre		X

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 20

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry NOGUET

DELIBERATION N° : 2023-07

OBJET : Attribution des marchés publics 2022-04/05/06 relatifs aux travaux de restauration des milieux aquatiques inscrits au CTeau 2023-2025

Le SBVB a lancé un appel d'offres du lundi 12 décembre 2022 au mercredi 18 janvier 2023 pour retenir des prestataires pour la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques inscrits au CTeau 2023-2025 :

- Marché public 2022-04 / Travaux de restauration des cours d'eau
- Marché public 2022-05 / Travaux de restauration des marais
- Marché public 2022-06 / Travaux de restauration des milieux aquatiques (marché réservé)

Le bureau du SBVB du 27 janvier 2023 a émis un avis sur les propositions reçues pour ces marchés de travaux (accord-cadre à bons de commande) sur la base d'une analyse technico-financière :

- Critères d'attribution (sur 100 points) :
- Prix des prestations pour 40 points,
 - Valeur technique de l'offre pour 60 points.

Marché	Lots	Prix maximum (€ HT)	Entreprise retenue	Montant offre (€ HT/an) / DOE	Evolution prix (CTeau 2020-2022)
Marché 2022-04 : Travaux cours d'eau	Lot n°1 : Restauration de 6 kms de cours d'eau (par an)	1 160 000 €	THOUZEAU	689 785,44 €	- 1%
	Lot n°2 : Restauration de 6 kms de cours d'eau (par an)	1 160 000 €	COLAS	887 268,50 €	- 18%
	Lot n°3 : Restauration de 3 kms de cours d'eau (par an)	580 000 €	THOUZEAU	373 420,44 €	- 1%
Marché 2022-05 : Travaux marais	Lot n°1 : Travaux de curage	750 000 €	THOUZEAU	469 587,00 €	+ 16%
	Lot n°2 : Travaux ripisylve	75 000 €	EFFIVERT	34 080,00 €	- 60%
Marché 2022-06 : Travaux cours d'eau	Marché réservé	100 000 €	ACCES REAGIS	78 612 €	+ 13%

Il est proposé au conseil syndical du SBVB d'attribuer les marchés publics de travaux 2022-04/05/06 sur la base de l'avis du bureau du SBVB du 27 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical du SBVB approuve à l'unanimité l'attribution des marchés publics de travaux 2022-04/05/06.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Syndical.

Le Président,
Eric PROVOST



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le
et de la publication sur le site internet le

